

DEPARTEMENT

HERAULT

DE LA COMMUNE de
34400

Date : 12.02.2025

Séance du 12 février 2025

Numéro : 2025-02-12/06

L'an Deux-mille-vingt-cinq

et le 12 février

à dix-huit heure quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23 | 23 | 22 |

Présents : M.M : QUESADA Yves, BERTELOOT Georges, COURTAT Valérie, DELLAC Corinne, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, GEYNET Patrick, LA BELLA Michel, NOYÉ Michel, OLIVIER Véronique, MAY Carine, RUIVO Joëlle, SABATIER Cathy, TOSCANO Florence, AJASSE Laurent, ROUX Jérôme, REYNES Sophie, PERRIER Jérôme, TAURELLE Vincent.

Procurations : M. LEGRAND Yannick à M. QUESADA Yves, M. MANSE Jean-Luc à M. LA BELLA Michel, Mme OLIVER Sandrine à M. NOYÉ Michel.

Absents : BERNY Hélène

Secrétaire de séance : GARAND Stéphanie

Membres invités à voix non délibérative :

Date de la convocation

04.02.2025

Date d'affichage
04/02/2025

MODIFICATION DES COMPÉTENCES ET DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LUNEL AGGLO

Vu les arrêtés n°2023-09-DRCL-0444 en date du 15 septembre 2023 et n°2023-12-DRCL-0625 en date du 28 décembre 2023 modifiant les statuts de l'EPCI pour permettre la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n°022024 en date du 8 février 2024 portant approbation du nom « Lunel Agglo » pour la Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n°1792024 en date du 14 novembre 2024 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,

Vu le courrier en date du 26 mai 2023 invitant les communes à se prononcer sur la modification des compétences et des statuts de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo dans un délai de 3 mois,

Considérant la nécessité d'intégrer et de préciser les éléments suivants dans les statuts de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo :

- Intégrer le nom de la Communauté d'Agglomération, à savoir « Lunel Agglo »,
- Ajouter la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des bâtiments exclusivement dédiés aux accueils de loisirs intercommunaux »,
- Préciser la compétence liée à la gestion des animaux errants comme suit : « Service de conduite en fourrière des chiens et chats errants sur prescription de l'autorité de police compétente et lutte contre la prolifération de la population féline : gestion des chats errants dits « libres » pour la capture et la stérilisation »,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et d'approuver les nouveaux statuts annexés à la présente note.

Le Conseil municipal,

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo telle que mentionnée ci-dessus,**
- **ADOpte les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, annexés à la présente délibération,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.**

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et de son affichage en Mairie.

**Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA**

